

Al Hoceïma décroche un ambitieux plan

• 6,5 milliards de DH pour réduire les disparités régionales

• Infrastructures, eau, santé, formation, jeunesse, les axes

LA province d'Al Hoceïma vient de bénéficier d'un plan quinquennal (2015/2019) de développement baptisé «Al Hoceïma, ville phare de la Méditerranée».

Doté d'un investissement de 6,5 milliards de dirhams, le programme, qui a été lancé samedi dernier par SM le Roi Mohammed VI à Tétouan, permettra à Al Hoceïma de se mettre au diapason des grandes métropoles. Il cible un développement articulé autour de cinq axes : les infrastructures, l'équilibre territorial et social, l'environnement et la culture. «Le volet économique est important et facilitera



Un programme de développement spatial pour mettre en application la vision de SM le Roi concernant la régionalisation avancée qui s'assigne pour objectifs la réduction des disparités territoriales, la consécration de la décentralisation et des valeurs de solidarité. La convention de mise en œuvre a été signée devant le Roi (Ph. MAP)

la réalisation des investissements dans une province aux multiples atouts, no-

tamment touristiques», a déclaré Ilyass Al Omari, président de cette région. Et d'enchaîner, «le développement des milieux urbains et ruraux est au centre de ce programme via la consolidation des réalisations lancées depuis le discours royal historique du 25 mars 2004 à Al Hoceïma et qui a concerné l'aéroport Cherif Al Idrissi, l'aménagement de la zone industrielle et la réalisation de plusieurs projets sociaux, dédiés essentiellement aux jeunes et aux catégories vulnérables». Des réalisations qui seront consolidées par la création d'une station de dessalement de l'eau de mer, l'approvisionnement des communes et douars relevant de la province d'Al Hoceïma à partir des barrages d'Asseflou, Bouhouda et Bouassem, le renouvellement et l'extension des réseaux d'eau potable et d'électricité au niveau des villes d'Al Hoceïma, Ajdir, Imzzouren, Beni Bouayach et Targuist.

En parallèle, 8.700 ha seront plantés en arbres fruitiers. Idem pour la construction d'une marina et l'aménagement de plateformes panoramiques, entrées de la ville, principaux axes routiers, places publiques et espaces verts le long du littoral.

De son côté, Mohamed Yaacoubi, wali de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, gouverneur de la préfecture de Tanger-Assilah, a expliqué que ce programme, fruit d'une vision collégiale, émerge d'une approche novatrice en termes de transversalité, d'intégration et de cohérence. Il a pour finalité d'accompagner le développement urbain et démographique de la province, conforter son positionnement économique, améliorer le cadre de vie

de ses habitants et préserver l'environnement.

Le secteur de la santé n'est pas en reste. Au programme, la construction d'un hôpital préfectoral, d'un centre d'hémodialyse et la création de cinq nouveaux centres de soins de proximité. Sans oublier la mise à niveau des structures médicales existantes et l'équipement du centre d'oncologie qui connaît un important afflux de patients

en provenance de plusieurs villes comme Fès, Errachidia, Tétouan, Nador, Driouch, Taza et Taounate.

En matière de services pour jeunes, le plan prévoit la construction de plusieurs établissements scolaires, l'édification d'un grand stade de football, la création d'une piscine olympique et d'une salle couverte aux normes internationales, de deux salles couvertes aux communes d'Ajdir et d'Issaguen ainsi que l'aménagement de terrains de sport pour les équipes amateurs. De son côté, le champ culturel n'a pas été omis. Il sera renforcé par l'édification d'un théâtre, des maisons de culture et construction d'un musée océanographique et d'un conservatoire de musique.

Le volet du désenclavement de certaines zones rurales et semi-urbaines a aussi fait l'objet d'une convention entre l'ensemble des intervenants dans l'infrastructure routière. La finalité étant d'élargir et d'aménager les routes classées et de désenclaver les zones montagneuses. Dans la même perspective, une qualification urbaine complémentaire concernera les communes d'Al Hoceïma, Ajdir, Imzouren, Beni Bouayach, Targuist et les centres émergents. Le plan a fait l'objet d'une convention conclue entre différents ministères concernés, des autorités locales et les représentants des Conseils régionaux. □

De notre correspondant,
Ali KHARROUBI

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com